

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 12 décembre 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 5 décembre 2025

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP donne pouvoir à M. Amar MANSOURI, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à Mme Victoria MARI, M. Roland DÉCOMBE donne pouvoir à Mme Daniela SEIGNEZ, Mme Pia BOIZET donne pouvoir à M. Monji OUERTANI

ANNÉE 2026 - ACOMPTE SUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU CCAS ET AU CENTRE SOCIOCULTUREL L'AGORA

Afin de garantir au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au Centre socioculturel l'Agora, subventionnés par la Commune, la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder au versement d'acomptes de subvention à ces organismes, et ce avant le vote du budget primitif qui entérinera les montants des subventions définitivement allouées pour l'année 2026.

Ce versement s'effectuera dans la limite de 50 % du montant alloué en 2025 au CCAS et au Centre socioculturel l'Agora.

Il est rappelé que ce versement d'acompte interviendra sur demande écrite.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

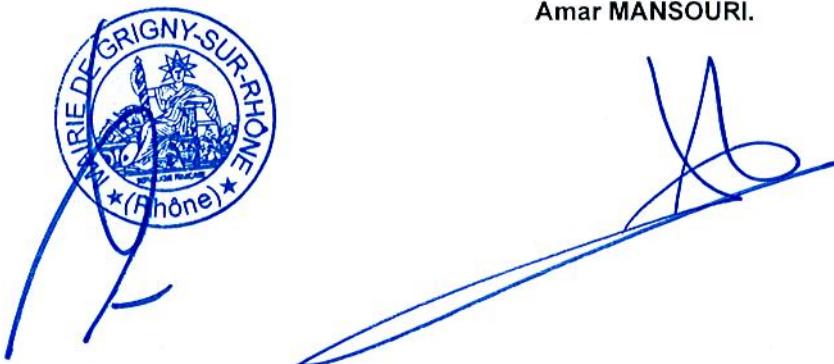
DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour mettre en application les dispositions de cette délibération et à procéder, autant que de besoin, au versement d'acomptes de subvention au CCAS et au Centre socioculturel l'Agora s'ils en font la demande.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAÏ-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 12 décembre 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.



Année 2026

**Acomptes sur le versement des subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
et au Centre socioculturel l'Agora**

BENEFICIAIRE	Subvention votée en 2025	Acompte 2026
Centre socioculturel l'Agora	559 000,00 €	279 500,00 €
CCAS de Grigny	240 000,00 €	120 000,00 €